

PREFECTURE DE LA REUNION

Direction Régionale des Affaires  
Sanitaires et Sociales

## EXERCICE DE LA PHARMACIE

### ARRÊTÉ N° 12

#### Modifiant l'autorisation d'ouverture d'un Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale

\*\*\*\*\*

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU l'article L 6211 - 2 du CSP ;
- VU le décret n° 76 - 1004 du 04.11.76 modifié relatif aux conditions d'ouverture des LABM et notamment son article 23 ;
- VU l'arrêté n° 773 du 07.04.04 portant modification d'autorisation d'ouverture du L.A.B.M. LABOSIP , 33 rue Maréchal Leclerc à SAINT DENIS ;
- VU le courrier du Conseil Central de la Section E de l'Ordre National des Pharmaciens adressé à M. BOULET Michel , responsable des ressources humaines au sein de la SELARL LABOSIP , en date du 03.03.05 , mentionnant notamment la démission de M. ALFONSI Pierre , en qualité de directeur auquel succède Madame FITOUSSI Danielle ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la section E de l'Ordre National des Pharmaciens en date du 03.03.05 concernant Madame FITOUSSI Danielle ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1499 en date du 23.06.04 portant délégation de signature à M. Pierre CARDONA , Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

### ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté n° 773 du 07.04.04 est modifié comme suit :

Directeur : Madame Danielle FITOUSSI

ARTICLE 2 Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté .

Fait à SAINT DENIS , le 15.03.05

P / LE PREFET ,  
Le Directeur Régional des Affaires  
Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA